

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Septembre 2023

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- GAILLARD E. – SOPETTI J.M. – LABROSSE J.F. - DROUET F.- FERDINAND R.- GALEY J.- GAUTHIER J. - MULLER J.- SAVOY N.- VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T.- LARROSE P. – LACAN S.
Monsieur JACOB donne pouvoir à M. TERRENNE

Secrétaire de séance : Madame Julia MULLER

- RÉVISION DU PRIX DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE 2023/2024

Compte-tenu de l'augmentation du prix du repas de cantine facturé par la Communauté de Communes passant de 4.30 € à 4.40 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de garder à la charge de la Commune 50 % du prix des repas de cantine Enfants de l'année 2023-2024.

Les tarifs :

	<u>Année 2022-2023</u>	<u>Année 2023-2024</u>
Enfants	2.15 €	2.20 €
Adultes	4.30 €	4.40 €

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DU TARIF DE GARDERIE MUNICIPALE 2023/2024

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale, pour l'année scolaire 2023-2024 (hors vacances scolaires) et de les maintenir comme suit :

	<u>Année 2022-2023</u>	<u>Année 2023-2024</u>
Demi-journée	1.00 €	1.00 €

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES 2023/2024

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers.

Au 4^{ème} trimestre 2022, l'indice de référence des loyers paru le 13 janvier 2023 est de 137.26, soit une variation annuelle de + **3.50 %**

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette variation sur l'ensemble des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Locataires	LOYERS 2022/2023	Variation	Nouveaux Montants 2023/2024
1 rue Saint Barthélémy Appt 1	281.86 €	+ 3.50 %	291.73 €
6 Place de la Bastide	324.69 €		336.05 €
2 Impasse de la Poste	555.56 €		575.00 €
1 rue Saint Barthélémy Appt 2	329.76 €		341.30 €
2 Lotissement Larigodière	450.00 €		465.75€
TOTAL	1 941.87 €		2 009.83 €

Le montant des charges locatives à partir du 1^{er} octobre 2023 reste identique à l'année précédente, soit :

Noms - Prénoms	2022/2023	2023/2024
1 rue Saint Barthélémy appt 1	62 €	62 €
1 rue Saint Barthélémy appt 2	47 €	47 €

Approuvé à l'unanimité

- VALIDATION DES AVENANTS AU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS « LA CLÉ DES SOURCES »

Le chantier est maintenant terminé. La commission sécurité a eu lieu le Mardi 29 août avec un avis favorable de la commission.

Les avenants soumis à l'avis du Conseil Municipal concernent des surcoûts au marché initial.

Un surcoût de 86 574.28 € H.T soit 11.56 % du montant initial.

Ces surcoûts sont liés à des travaux inhérents à la restructuration de la maison existante ; à des prestations supplémentaires, à des adaptations de travaux demandés par le Bureau de contrôle, dans le cadre de leur mission de contrôle, et à l'inflation du coût des matières premières, qui ont généré des augmentations substantielles des coûts des corps d'état.

La Municipalité souhaitait depuis le début du chantier une salle « Multi-Activités », pouvant allier les manifestations privées (mariages, anniversaires), des manifestations organisées par les associations Donzacaïses ainsi que la possibilité de proposer des manifestations festives et culturelles.

La salle sera mise à la disposition des particuliers à compter de Janvier 2024. Une réflexion est menée par le Commission Culture pour déterminer les conditions et tarifs de la location.

Le montant du nouveau marché de la Clé des Sources s'élève à 835 227.30 € HT – 1 002 272.76 € TTC.

Au niveau des subventions, le montant total alloué pour La Clé des Sources est de 590 135 €

Financeurs	Taux	Montant
Etat	28.77 %	240 330 €
Conseil Régional	11.97 %	100 000 €
Conseil Départemental	13.17 %	110 000 €
Communauté de Communes	16.75 %	139 805 €
Total	70.66 %	590 135 €

Le reste à charge de la commune est de 29.34 % soit 245 092.30 € H.T – 294 110.76 € TTC.

Monsieur le Maire explique que par délibération du 5 février 2020, le Maître d'œuvre Christophe Boisseau avait été retenu pour effectuer la mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Salle Multi-Activités. Le taux d'honoraires est de 7.78 %. Compte tenu de l'augmentation du montant du marché, il convient de réajuster le montant des honoraires du Maître d'œuvre en tenant compte de la réactualisation du montant du marché, soit :

64 980.68 € HT – 77 976.82 € TTC

Approuvé à l'unanimité

- QUESTIONS DIVERSES :

Bilan rentrée scolaire : Ce lundi 4 Septembre les 107 élèves de la petite section jusqu'au CM2, ont repris le chemin de l'école et ont été accueillis par les 5 enseignants. L'APE de Donzac a accueilli les parents, en offrant un café tout cela pour rendre la rentrée plus agréable.

Cette année, il y a 32 Maternelles et 75 élémentaires, répartis en 5 classes :

- Classe de PS-MS : 22 élèves
- Classe de GS-CP : 21 élèves
- Classe de CP-CE1 : 23 élèves
- Classe de CE2-CM1 : 22 élèves
- Classe de CM1-CM2 : 19 élèves

Fin juin, 19 CM2 ont quitté l'école pour la 6^{ème}, contre 12 inscriptions en petite section. Pour rappel, l'année précédente, l'effectif était de 116 élèves.

Organisation du personnel :

- **ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) :** Monsieur Le Maire indique avoir eu un RDV avec d'autres élus des communes de Boudou, Pommevic, Malause Espalais, qui vont créer un ALAE multisites.

L'ALAE est un accueil pour les enfants qui se déroule matin, midi, soir et mercredi, les jours où il y a école. Il est mis en place en lien avec l'éducation nationale.

L'ALAE multisites permet de mutualiser les moyens (notamment le poste de direction) et les projets périscolaires. Les communes qui prévoient un ALAE multisites se trouvent éloignées de notre commune. Le projet qui reste à définir est de créer une ALAE multisites avec Donzac, Lamagistère, Dunes et Auvillar. La direction doit être assurée par un encadrant diplômé d'un BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), et des animateurs. L'ALAE est subventionné par la CAF, la Jeunesse et Sports et FRANCAS. Cette création viendrait conforter l'idée du bien vivre ensemble. Ce projet est en phase de réflexion.

- **École :** Madame Léa BOURÉ exercera désormais les fonctions de référente et de coordination entre le personnel de l'école et Monsieur Le Maire. Son contrat passe de 32h à 35h, afin de pouvoir assurer cette nouvelle mission.

- **Embauche d'un contrat aidé :** La garderie du matin, du soir et du mercredi après-midi est très fréquentée. Afin de gérer au mieux l'accueil des enfants durant le temps périscolaire, il conviendrait de renforcer ce service par l'embauche d'un agent supplémentaire. Le conseil municipal mène une réflexion sur l'embauche d'un contrat aidé.

- **Embauche au service Technique :** Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Didier CELLA qui est parti à la retraite en 2020, n'a pas été remplacé. La commune fait appel à un contractuel 6 mois par an, pour subvenir aux besoins du Service Technique. Le conseil municipal mène une réflexion sur la pérennisation de cet emploi temporaire.

Par ailleurs, l'intervention de l'ESAT en ce qui concerne l'entretien de certains sites de la commune, peut également être sollicité.

- **Match d'ouverture de la coupe du Monde de Rugby :** A l'initiative de la Commission Culture, il a été convenu de projeter sur grand écran la retranscription du match d'ouverture de la coupe du monde de Rugby qui aura lieu le Vendredi 8 Septembre à la Salle La Clé des Sources.

- **Foirail :** Les travaux avancent selon le calendrier prévisionnel. A l'occasion de la soirée du 8 septembre à la Clé des Sources, l'espace Foirail permettra d'accueillir les participants à cette soirée, qui pourront stationner sur les emplacements prévus à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE